

# Comité Syndical Séance plénière du 10 décembre 2009

Le Comité Syndical se réunit le 10 décembre 2009 à 18h30 dans la salle de conférence de la bibliothèque de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Nantes. Le Comité Syndical est composé de 12 membres élus par les enseignants-chercheurs et les enseignants-adjoints de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Nantes. Le Comité Syndical a pour mission de représenter les intérêts des enseignants-chercheurs et des enseignants-adjoints de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Nantes. Le Comité Syndical est également chargé de veiller à la bonne application des dispositions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs et des enseignants-adjoints de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Nantes. Le Comité Syndical est également chargé de veiller à la bonne application des dispositions relatives à la carrière des enseignants-chercheurs et des enseignants-adjoints de la faculté de lettres et sciences humaines de l'Université de Nantes.

## Comité Syndical du 10 décembre 2009

---

### Ordre du Jour

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2009**
2. **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement**
3. **Point d'information sur le déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques**
4. **Evolution du foncier non bâti de Chambonchard « côté Allier »**
5. **Approbation des budgets principal et annexe 2010**
6. **Décisions présentant un caractère d'urgence en lien avec l'approbation du budget 2010**
7. **Gestion des marchés publics**
8. **Questions diverses**

## Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14 octobre 2009

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2009, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.*

**Il est proposé au Comité Syndical de formuler toutes observations jugées utiles sur les textes présentés.  
Approbation du projet de délibération correspondant.**

## Comité Syndical du 14 octobre 2009

---

### Projet de procès-verbal

Le Comité Syndical de l'Etablissement d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le mercredi 14 octobre 2009 de 14 h 30 à 16 h 30 dans les locaux de la communauté d'agglomération du Grand Roanne à Roanne, sous la présidence de M. André CHAPAVEIRE, Vice-Président.

L'ordre du jour était le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2009**
2. **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement**
3. **Décisions modificatives n°3 aux budgets principal et annexe 2009**
4. **Débat d'orientations budgétaires 2010**
5. **Questions diverses**

**Etaient présents ou représentés**

**REGIONS**

Monsieur André CHAPAVEIRE	Auvergne
Monsieur Wilfrid SEJEAU	Bourgogne
Madame Denise FERRISSE	Centre
<i>Représentante de M. Jean-Marc ROUSSEAU</i>	
Monsieur Jean-Bernard DAMIENS	Limousin

**DEPARTEMENTS**

Monsieur Guy LABBE	Allier
<i>Représentant de M. Dominique BIDET</i>	
Monsieur Paul BERNARD	Cher
Monsieur François RADIGON	Creuse
Monsieur Guy VISSAC	Haute-Loire
Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC	Indre-et-Loire
Monsieur Gilles CLEMENT	Loir-et-Cher
Monsieur Michel LEROUX	Loir-et-Cher
Monsieur Alain LAURENDON	Loire
Monsieur Michel CHARTIER	Loire
Monsieur Eric DOLIGE	Loiret
Monsieur Jean-Pierre HURTIGER	Loiret
Monsieur Gérard SOUCHON	Lozère
Monsieur Jean-Michel MARCHAND	Maine-et-Loire
Monsieur Michel POINSARD	Nièvre
Monsieur Guy HOURCABIE	Nièvre
Monsieur Bernard SAUVADE	Puy de Dôme
Monsieur Jean-Paul DRAPIER	Saône-et-Loire
Monsieur Maxime CASTAGNA	Saône-et-Loire

**VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

Monsieur Roland NARBOUX	Bourges
Monsieur Jean-Henri CHEZEAUD	Châteauroux
Monsieur Bertrand PASCIUTO	Clermont Communauté
Madame Nathalie SARLES	Grand Roanne agglomération
Madame Marie-Line MOROY	Joué-les-Tours
Monsieur Christian COUTURIER	Nantes Métropole
Monsieur Jacques LE THILY	Saint-Nazaire
Monsieur Dominique CROZET	Saint-Etienne Métropole
Monsieur Jean GERMAIN	Tours
Monsieur Gabriel MAQUIN	Vichy

**S.I.C.A.L.A.**

Monsieur Jean-Claude MAIRAL	Allier
Monsieur Jean BERTIER	Indre-et-Loire
Monsieur Bernard DOYEN	Loir-et-Cher
Monsieur Jean-Jacques FAUCHER	Haute-Loire
Monsieur André GALHAC	Loiret
Monsieur Christian BARLE	Nièvre

### **Délégations de vote**

M. Jean-Henri CHEZEAU à Mme Marie-Line MOROY  
M. Christian COUTURIER à M. Maxime CASTAGNA  
M. Jean-Bernard DAMIENS à M. Guy HOURCABIE  
M. Jean-Paul DRAPIER à M. Michel POINSARD  
M. Eric DOLIGE à M. Christian BARLE  
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Paul BERNARD  
M. André GALHAC à M. Alain LAURENDON  
M. Jean GERMAIN à Mme Nathalie SARLES  
M. Jean-Pierre HURTIGER à M. Michel CHARTIER  
M. Alain KERBRIAND-POSTIC à M. Dominique BIDET  
M. Michel LEROUX à M. Gilles CLEMENT  
M. Jacques LE THILY à M. Dominique CROZET  
M. Jean-Claude MAIRAL à M. François RADIGON  
M. Jean-Michel MARCHAND à M. Gérard SOUCHON  
M. Roland NARBOUX à M. André CHAPAVEIRE  
M. Bertrand PASCUIUTO à M. Jean BERTIER  
M. Bernard SAUVADE à M. Bernard DOYEN  
M. Wilfrid SEJEAU à Mme Denise FERRISSE  
M. Guy VISSAC à M. Gabriel MAQUIN

**Excusés**

Monsieur Joël BIGOT  
Monsieur Patrick BOURDY  
Monsieur Roger CHEVALIER  
Madame Michèle COMPS  
Monsieur Jean DANIEL  
Madame Nadine DEAT  
Monsieur Gilles DENIGOT  
Monsieur Jean-Pierre DRIEUX  
Madame Béatrice DUFOUR  
Monsieur Daniel DUGLERY  
Monsieur Vincent FREGÉAI  
Monsieur Bernard-Christian GRANGER  
Monsieur Marc GRICOURT  
Monsieur Serge GROUARD  
Madame Edith GUEUGNEAU  
Monsieur Jacky GUILLON  
Monsieur Roger JACQUET  
Monsieur Michel JOUBERT  
Monsieur Jean-Claude LEBLOIS  
Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET  
Monsieur Eric LESPINASSE  
Monsieur Hubert LIBOUREL  
Monsieur Gilles MAHE  
Madame Françoise MARCHAND  
Monsieur Daniel ROUSSAT  
Monsieur Nicolas SANSU  
Monsieur Serge TEILLOT  
Madame Agnès THIBAL  
Madame Françoise VERCHERE  
Monsieur Roland VEUILLENS  
Monsieur Christophe WARNANT  
Madame Michèle WEIL



**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

Monsieur Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président GERMAIN

Monsieur Régis THEPOT, directeur général des services

Monsieur Jean-Claude EUDE, directeur du développement et des relations extérieures

Monsieur Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation

Monsieur Jean-Philippe LHUILLIER, directeur administratif et financier

Monsieur Pierre BESSIN, Secrétaire général pour les affaires régionales, représenté par  
Madame Maryse DUMOULIN

Monsieur Noël MATHIEU, Directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, représenté  
par M. Emmanuel DIDON

Monsieur Philippe AUCLERC, La Loire et ses terroirs

Madame Solange PETIT-ROZIER, SPR Consultant

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 09-46            Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2009
- 09-47            Décision modificative n°3 au budget principal 2009
- 09-48            Décision modificative n°3 au budget annexe exploitation 2009
- 09-49            Fixation du montant de la redevance soutien d'étiage 2009
- 09-50            Taux 2009 de la redevance soutien d'étiage
- 09-51            Débat d'orientations budgétaires 2010
- 09-52            Réduction de la vulnérabilité aux inondations du bassin de l'Allier : lancement de l'étude « 3P » (Prévision/Prévention/Protection)

## **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN AVOCAT**

... Jean AUROUX et Jean ROYER ont créé ensemble l'EPALA, l'Etablissement Public pour l'Aménagement de la Loire et de ses Affluents. Je crois que c'est le signe évident que notre vocation ligérienne ici, à Roanne, est forte et d'ailleurs, nous avons sur le site de Villerest, Nathalie SARLES en sait quelque chose, un équipement qui compte pour les missions que l'Etablissement s'est données.

Et puis je vais prendre un court instant mes fonctions de Conseiller régional de Rhône-Alpes puisque j'ai le plaisir de vous accueillir en Rhône-Alpes, je n'ai plus de réserves ou de réticences à le faire puisque la Région Rhône-Alpes vient de délibérer pour adhérer à l'Etablissement Public Loire. Je peux vous confier que j'y suis un peu pour quelque chose parce que j'ai toujours pensé que, si Rhône-Alpes, comme son nom l'indique, c'est bien le territoire parcouru par ce fleuve sur la quasi totalité de son cours, c'est aussi, Rhône-Alpes, un des parcours de la Loire, du fleuve Loire, de la Loire dans sa partie amont, et dans une partie de son cours où des problématiques importantes se posent et il me paraissait souhaitable et tout à fait naturel que la Région Rhône-Alpes – je ne crois pas que les représentants, ici, Messieurs LAURENDON et CHARTIER du Département Loire, du département qui porte le nom du fleuve, auront à se plaindre de cette adhésion qu'ils vont peut-être juger tardive mais ce qui compte, c'est que cela soit fait.

C'est important parce que nous avons aussi, dans cette partie de Rhône-Alpes qui est ligérienne, à nous inscrire dans les programmes et les projets d'aménagement du territoire qui figurent dans l'avenant au contrat de projet Etat-Régions, en tout cas son volet territorial, qui a un chapitre Loire qui ne recouvre pas exactement le même périmètre d'action mais qui, je pense, peut être complémentaire et en tout cas faire du fleuve Loire un des axes de développement du territoire qu'il traverse dans cette partie.

Donc, pour toutes ces raisons, j'ai plaisir à vous accueillir et puis j'ai aussi à vous remercier d'avoir choisi Roanne pour y tenir un Comité Syndical. Ce n'est pas la première fois, je n'en sais rien, je n'ai pas regardé les archives, peut-être est-ce une première, en tout cas, cela fait suite à une rencontre que nous avons eue en août 2008, peu de temps après l'installation de la nouvelle équipe du Grand Roanne Agglomération, avec votre directeur général, avec quelques représentants élus.

Sachez, et je terminerai ainsi, et vous pouvez transmettre à Jean GERMAIN, que nous aurons toujours beaucoup de plaisir à vous accueillir, en Comité Syndical ou pour des réunions de travail, parce que pour nous, l'appartenance au bassin, au grand bassin ligérien, ce n'est pas seulement une formule de style, c'est une réalité et nous avons vraiment le projet d'intégrer cette dimension du fleuve, de ses affluents, de ses aménagements, de sa maîtrise, du respect du milieu, de la valorisation culturelle de ce fleuve, des retrouvailles avec son histoire. Nous sommes aussi très liés par les activités touristiques induites par le fleuve puisque, si nous avons aujourd'hui un canal latéral à Loire, de Roanne à Digoin, avec une exploitation touristique, un port qui a été complètement recomposé (enregistrement inaudible) même si

nous avons quelques soucis sur le canal lui-même et son entretien par l'instance, ou l'outil, juridique qui en a la responsabilité, à savoir Voies Navigables de France mais ça c'est un autre sujet mais peut-être qu'on aura besoin de faire valoir (enregistrement inaudible) que VNF agisse comme nous l'attendons sur l'entretien.

Merci d'être à Roanne, encore une fois. Je souhaite que vos travaux soient productifs. Je m'éclipserai moi-même tout à l'heure. Je ne suis pas membre du Conseil Syndical, Nathalie SARLES y représente pleinement Grand Roanne Agglomération.

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Merci Monsieur le Président pour ces mots d'accueil, merci de nous accueillir à Roanne. Nous avons pris un peu de retard, cette matinée était chargée, un petit peu. On a eu l'occasion de se rendre sur le terrain, ce matin, et on a pu apprécier la qualité et la chaleur de l'accueil sous la houlette de Nathalie SARLES. Et puis, il faut dire que la table était bonne, à midi, donc on a encore pris un peu plus de retard. Voilà.

J'ai aujourd'hui le plaisir de présider ce Comité Syndical en remplacement du Président Jean GERMAIN, qui est retenu au Conseil régional où a lieu le débat d'orientations budgétaires. Vous comprendrez que c'est aussi un moment important compte tenu de ses responsabilités au sein de la Région. Mon cher Christian, on aura le plaisir de te retrouver très bientôt parmi nous, puisque je crois savoir que c'est toi qui va présenter (enregistrement inaudible), donc tu seras des nôtres très prochainement au sein du Comité Syndical.

Je voudrais également saluer, bien sûr, notre (enregistrement inaudible), ainsi que le directeur général des services.

## **1 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 octobre 2009**

Sans plus attendre, nous allons passer au premier de l'ordre du jour qui appelle l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 2 juillet 2009.

Y a-t-il des remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.  
Adopté à l'unanimité.

Le projet de procès-verbal est adopté.

**Cette adoption fait l'objet de la  
délibération n°09-46 du 14 octobre  
2009**

## 2 Compte rendu d'activités de l'Etablissement

Je vais vous lire ce compte rendu, fait par notre Président.

*Cher collègues,*

*A la lecture du compte rendu d'activités 2008 diffusé dans le prolongement de la dernière réunion de notre Comité Syndical, vous avez pu à la fois constater le ciblage de nos interventions et mesurer la consolidation de nos résultats. La diffusion en juillet d'une nouvelle e-Loire a été l'occasion de rendre compte très largement et à rythme régulier de l'avancement des initiatives et projets dans lesquels notre Etablissement est impliqué. A cet égard, ce trimestre encore, une part importante de notre activité a été consacrée à l'exécution des missions confiées par nos collectivités membres au titre de la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013. Avec une attention particulière portée à la mobilisation de cofinancements en faveur des interventions de notre Etablissement, notamment des crédits du FEDER dont l'effet multiplicateur s'avère particulièrement utile dans un contexte financier contraint. Sans pour autant négliger les préoccupations récurrentes telles que la mise à disposition d'outils d'information et de sensibilisation à l'attention des élus tels que la plaquette « Le maire et Natura 2000 », ce même souci d'information et de sensibilisation également à la conception d'une plaquette consacrée au barrage de Villerest dont vous avez la primeur aujourd'hui.*

### Réunions des instances de l'Etablissement

*Depuis la dernière réunion du comité syndical le 2 juillet, les commissions suivantes se sont tenues le 5 octobre 2009 :*

- *Commission des finances, présidée par Monsieur HURTIGER ;*
- *Commission mixte finances - prospective, coprésidée par Messieurs HURTIGER et ROUSSEAU ;*
- *Commission mixte finances - prospective - aménagement et environnement - tourisme et culture, coprésidée par Messieurs HURTIGER et ROUSSEAU et Madame SARLES. Une réunion du bureau s'est également tenue ce même jour sous la présidence de Madame MARCHAND.*
- *Une commission d'appels d'offres a été présidée par Monsieur CLEMENT le 8 octobre.*

### Réunions dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature et avec nos partenaires de bassin

*Je signale plus particulièrement :*

- *Le 9 juillet, réunion du Comité de bassin Loire Bretagne ;*
- *Le 6 octobre, réunion à Nantes du Conseil Scientifique du Plan Loire ;*
- *Le 7 octobre, réunion à Nantes de la plate-forme Recherche/Données/information.*

- Mention peut être faite également de la réunion du comité de suivi de l'étude globale d'optimisation du système d'endiguement des vals de l'Orléanais, le 7 septembre.

#### Réunions avec nos collectivités membres

Je signale plus particulièrement les premières réunions liées à la préparation du projet de budget 2010 :

- Le 10 septembre, réunion avec le Conseil général de Loire-Atlantique ;
- Le 29 septembre, réunion avec la Région Auvergne et le Conseil général de l'Allier ;
- Le 30 septembre, réunion avec le Conseil général de la Haute-Loire ;
- Le 7 octobre, réunion avec la Région Pays de Loire suivie d'une autre, avec l'Agglomération d'Angers Loire Métropole ;
- Le 9 octobre, réunion avec le Conseil général de la Loire.

#### Autres réunions

On peut noter également la participation :

- A l'assemblée générale du CEPRI le 16 septembre à Paris ;
- A la réunion des directeurs d'EPTB, le 6 octobre à Paris.

On soulignera enfin la participation de notre Etablissement au Festival de Loire 2009 de la ville d'Orléans, avec notamment un stand sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations, à la collégiale St Pierre le Puellier, du 7 au 27 septembre ; et lors de la conférence sur le projet européen Flood Resilience City le 24 septembre.

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toutes précisions que vous jugeriez utiles.

Signé : Jean GERMAIN

Voilà donc communication faite, comme lors de chacun de nos conseils syndicaux, du compte rendu d'activités de l'Etablissement fait par notre Président.

Y a-t-il quelques remarques ?

Je cède tout de suite la parole à Christian BARLE.

### **3 Décisions modificatives n° 3 au budget principal et annexe 2009**

#### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

Merci Monsieur le Président.

La commission des finances et de la planification vous propose le rapport suivant qu'elle a examiné lors de sa réunion du 5 octobre 2009 concernant les décisions modificatives n° 3 apportées aux budgets principal et annexe de l'exercice 2009.

### **Décision modificative n° 3 au budget principal**

Cette décision modificative n° 3 au budget principal de l'exercice 2009 a pour principaux objets l'inscription de l'étude « 3P » Allier ainsi que l'ajustement des cotisations à verser à l'URSSAF conformément à la lettre d'observations, suite à la vérification, adressé le 21 septembre à l'Etablissement. Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et recettes nettes à la somme de 521.667 €, sans faire appel à contribution supplémentaire.

Inscription au budget 2009 de l'étude « 3P » Allier :

Il est proposé d'inscrire au budget 2009 la réalisation d'une étude « 3P » sur le bassin de l'Allier pour un montant total de 566.667 €. Ce montant comprend la réalisation de l'étude, y compris le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que le loyer et les charges correspondants au renfort temporaire chargé du lancement de celle-ci. L'étude affiche un calendrier de réalisation prévisionnel de 12 mois à compter de décembre 2009. Conformément à la délibération n° 09-31 du Comité syndical du 2 juillet 2009, le plan de financement prévisionnel de cette étude se trouve décrit ci-après :

- 30% collectivités riveraines de l'Allier : 170.000 € soit 80.000 € Conseil régional Auvergne, 30.000 € Conseil général de l'Allier, 30.000 € Conseil général du Puy de Dôme et 30.000 € Conseil général de Haute-Loire) ;
- 30% Etat dans le cadre du CPIER Loire 170.000 € ;
- 40% FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel Loire 226.667 €.

Inscription de l'utilisation des crédits de report Chambonchard pour le financement de diagnostics

Il est proposé d'inscrire l'utilisation de 45.000 € de l'enveloppe des crédits de report de Chambonchard disponibles du Conseil général du Cher pour participer au financement de diagnostics dans le cadre de la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur le bassin de la Loire. Cette inscription correspond à la traduction financière de la délibération n° 09-74 adoptée par le bureau de l'Etablissement lors de sa réunion du 5 octobre 2009. De fait, il convient de diminuer l'enveloppe des crédits alloués au budget de Chambonchard de 45.000 €.

Ajustement des dotations aux amortissements de l'exercice 2009

Sans impacter le niveau des dépenses nettes du budget, il vous est proposé d'ajuster les dotations aux amortissements à pratiquer pour l'exercice 2009 et de les diminuer de 387,01 €. Cet ajustement est neutre budgétairement.

Il vous est proposé d'adopter le projet de délibération correspondant à la décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2009.

On vote proposition par proposition, Président, ou globalement ?

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la délibération n°09-47 du 14 octobre 2009**

### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

#### **Décision modificative n° 3 au budget annexe**

Cette décision modificative n° 3 au budget annexe « Exploitation des ouvrages » de l'exercice 2009 a pour objet de permettre le versement des participations financières annuelles à l'Etat (enregistrement inaudible) appui fourni pour la gestion des crues et des étiages, ainsi que d'ajuster les cotisations à verser à l'URSSAF. Cette décision modificative, sans faire appel à contributions supplémentaires, s'équilibre en dépenses et recettes nettes à la somme de 1.400 €.

#### **Ajustement du budget en dépenses**

Gestion des crues et des étiages : chaque année l'Etablissement verse une participation financière à la DIREN Centre en raison des surcoûts de gestion du réseau Crystal dus aux barrages de Villereest et Naussac. Afin de permettre le mandatement de cette participation, il est proposé d'abonder la ligne budgétaire correspondante de 7.000 €. Cet ajustement est rendu possible par l'utilisation de 5.600 € précédemment inscrits en dépenses imprévues de la section de fonctionnement et par l'augmentation à concurrence du complément, soit 1.400 €, de la redevance soutien d'étiage.

Gestion administrative de la redevance : les services de l'URSSAF du Loiret ont effectué un contrôle au titre de la Sécurité Sociale sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre



2008. Il ressort de la lettre d'observations adressée à l'Etablissement une régularisation des cotisations qui auraient dû être payées pour les commissaires enquêteurs chargés de mener l'enquête publique relative à la mise en place d'une redevance auprès des bénéficiaires de l'exploitation, de l'entretien et l'aménagement des ouvrages existants de Naussac et de Villerest en vue du soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire, enquête menée au cours de l'année 2006. Il est ainsi proposé d'inscrire à l'article 6451 « Cotisations à l'URSSAF » la somme de 2.152 € correspondant à la régularisation à effectuer et de diminuer de ce même montant l'enveloppe précédemment allouée à l'article 22 « Dépenses imprévues » de la section d'exploitation sur la part du budget financée par les collectivités membres. Ce mouvement interne au budget permet de ne pas appeler de contributions supplémentaires par l'utilisation du crédit déjà disponible au budget annexe 2009.

Ajustement du budget en recettes :

Ajustement du montant de la redevance soutien d'étiage 2009 : en conséquence, le produit attendu de la redevance soutien d'étiage se trouve augmenté de 1.400 €, portant celui-ci au montant de 3.773.200 €. Le taux de la redevance 2009, selon le fichier de données actualisées au 8 octobre 2009 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, s'établit à 0,01 et des poussières d'€/m<sup>3</sup>.

Le montant de la redevance se décompose de la manière suivante :

- gestion des crues et des étiages : 136.500 €
- modernisation de la gestion des crues et des étiages : 14.100 €
- exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest : 1.061.700 €
- exploitation, entretien et aménagement du barrage et de l'usine de Naussac : 2.329.200 €
- gestion administrative de la redevance : 201.400 €
- modification des règlements d'eau : 30.000 €

Il vous est proposé d'adopter les projets de délibérations correspondants.

## **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Des interventions, des questions ? C'est clair, c'est précis ?

Je sou mets donc à votre approbation cette décision modificative du budget annexe de l'exercice 2009 ainsi que l'ajustement du montant de la redevance soutien d'étiage et le taux de la redevance pour 2009. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci encore pour cette belle unanimité.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

## 4 Débat d'orientations budgétaires 2010

Nous passons donc maintenant au débat d'orientations budgétaires. C'est toujours Monsieur Christian BARLE qui a la parole.

### INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE

Votre commission des finances et de la planification ainsi que votre commission mixte finances et planification – prospective vous proposent le rapport suivant, relatif à la préparation du débat d'orientations budgétaires 2010 qu'elles ont étudié lors de leur réunion du 5 octobre 2009. Les éléments d'analyse et de propositions produits ci-après s'inscrivent en conformité avec les indications fournies par le comité directeur à l'occasion de sa réunion du 2 juillet 2009. Pour mémoire : il est envisagé un budget 2010 s'inscrivant dans le droit fil des recommandations de l'audit financier et sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la deuxième année consécutive.

Plus précisément, les principes retenus pour la construction de ce budget sont les suivants : Les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres. Les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités membres ou non. Dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Dans le même temps, la construction de ce budget s'attache à prendre en considération les préconisations de l'audit financier et plus particulièrement l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le comité syndical du 2 avril 2009. Ces décisions d'affectation d'excédents ont été effectuées avec le double objectif, d'une part d'assurer la mise en œuvre du Plan Loire 2007-2013 dans le respect des engagements souscrits, d'autre part de permettre en 2013 de disposer d'un léger excédent budgétaire sans ajustement important des contributions des collectivités membres.

#### 1. Scénario de prévisions de contributions des collectivités membres

Deux scénarios de prévisions de contributions des collectivités membres ont été élaborés afin de mettre en évidence les impacts liés à la prise en compte du recensement de la population et du potentiel fiscal 2009 dans la limite des données disponibles à ce jour.

### Premier scénario, sur la base d'une projection à partir des contributions 2009

Il en ressort les principaux résultats suivants :

- Une augmentation globale du niveau des contributions à hauteur de 54.000 € ;
- Une évolution des contributions des membres dans une fourchette de -1.100 € à +13.600 € ;

Par surcroît, une majorité des collectivités voient leur contribution augmenter dans le cadre de ce scénario.

### Deuxième scénario, sur la base d'une prévision de contribution 2010

Cette prévision de contributions a été construite avec un parti pris de baisse de ces dernières. La diminution obtenue gomme totalement l'augmentation liée à la prise en compte du recensement de la population et du potentiel fiscal 2009. Elle n'a pu être réalisée que grâce à des efforts très importants recherchés sur le niveau des dépenses à engager, sur la mobilisation de cofinancements supplémentaires, sur les choix opérés en termes de priorités d'actions et avec le souci de préserver malgré tout la qualité des interventions en cours ou à lancer en 2010.

Il ressort de cette prévision les principaux résultats suivants :

- Une diminution globale du niveau des contributions à hauteur de 20.000 € ;
- Une évolution des contributions des membres d'une fourchette de -13.000 € à +12.000 €.

Le nombre de collectivités voyant leurs contributions augmenter est moindre que dans le premier scénario. Il s'agit des Régions Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de Loire ; des Départements de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Loire-Atlantique, de la Lozère, du Puy de Dôme, de la Haute-Vienne ; ainsi que les villes et SICALA.

Une version alternative de ce scénario intégrant l'hypothèse de retrait du Département de la Haute-Vienne a été établie à toutes fins utiles. Il en ressort, d'une part un manque de contributions à hauteur de 90.000 €, d'autre part un impact sur les contributions des autres collectivités membres pouvant conduire à des augmentations, essentiellement des collectivités de Loire amont et de Loire aval pouvant aller jusqu'à 15.000 €. Les échanges à l'occasion de l'évocation de ces conséquences financières ont fait apparaître un désaccord partagé par l'ensemble des collectivités participantes sur cette hypothèse de retrait. Dans cet ordre de considérations, l'adhésion de la Région Rhône-Alpes a pour principale conséquence d'impacter le Département de la Loire, avec une baisse de contributions de ce dernier. D'où l'accent mis sur l'opportunité d'une procédure d'adhésion débouchant dans les meilleurs délais, en temps utile pour le budget primitif 2010.

## 2. Proposition d'écrêtement des augmentations de contributions dans le cadre du deuxième scénario

Le montant total des augmentations individuelles de contributions pour le deuxième scénario est de l'ordre de 32.000 €. A titre exceptionnel et dérogatoire, il pourrait être proposé d'écarter les augmentations des contributions pour chaque collectivité concernée. Le montant des contributions devrait alors être ramené à 3.132.641 €, soit une baisse à hauteur de 52.000 € par rapport à 2009, prioritairement sur le fonctionnement administratif.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le projet de délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2010.

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Je vais vous donner lecture d'un courrier qui a été adressé au Président GERMAIN par Françoise VERCHERE, Vice-Présidente du Conseil Général de Loire-Atlantique.

*Monsieur le Président,*

*Je ne pourrai assister au comité syndical de l'EP Loire qui se tiendra le 14 octobre à Roanne. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser auprès de nos hôtes et de l'assemblée.*

*Concernant les points mis à l'ordre du jour, je note avec satisfaction de le débat d'orientations budgétaires 2010 qui sera mis à l'ordre du jour prévoit une maîtrise des charges de fonctionnement et des dépenses de personnel à un niveau équivalent à 2009 permettant de maintenir les contributions des membres à hauteur de 3.184.702 €, montant inférieur aux participations 2009 (3.399.400 €). Cependant, selon le scénario 2, qui semble devoir être privilégié lors du débat d'orientations budgétaires 2010, la participation du Conseil Général de Loire-Atlantique au budget serait de 258.714 €, soit une nouvelle augmentation de notre contribution de 4,75% par rapport à notre participation 2009.*

*Confirmant les échanges fructueux et constructifs menés récemment entre nos services, notamment au cours de leur rencontre du 10 septembre, à Nantes, je vous rappelle avec insistance le cadre contraint de notre propre budget et l'impossibilité d'envisager des augmentations pour nos participations statutaires aux établissements publics dont nous sommes membre.*

*Dans ce cadre budgétaire et dans l'attente des réflexions approfondies que vous mènerez dans les prochains mois avec l'ensemble des membres de l'Etablissement pour une refonte des clés de répartition des charges de structure et des actions de l'EP Loire, il me paraît nécessaire de privilégier pour le budget primitif 2010 un écrêtement des augmentations de contributions tel qu'évoqué au cours du comité technique du 5 octobre 2009.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.*

Voici donc le courrier de Françoise VERCHERE.

### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

J'assistais également à cette commission. J'y ai proposé l'écrêtement de l'augmentation des contributions.

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Donc il semblerait que Madame VERCHERE soit satisfaite du scénario n° 2 et nous nous en réjouissons et remercions bien entendu les services qui ont travaillé en collaboration.

### **INTERVENTION DE M. (enregistrement inaudible)**

Tout simplement pour faire remarquer et remercier le travail de Christian AVOCAT (enregistrement inaudible) l'Etablissement Public et ont abouti effectivement à ce que nous recherchions. La nouvelle répartition des contributions où notre Département est (enregistrement inaudible) pour voter le budget mais cette adhésion de la Région Rhône-Alpes nous convient tout à fait et je veux à nouveau (enregistrement inaudible) vous souhaite la bienvenue (enregistrement inaudible) comme il sait le faire.

### **INTERVENTION DE MME DENISE FERRISSE**

J'ai raté un certain nombre de séances puisque je me retrouve juste suppléante mais c'est très bien. Monsieur ROUSSEAU est très présent et depuis longtemps dans cet Etablissement, donc j'ai peut-être raté quelques épisodes mais dans le rapport, je m'aperçois – donc c'est bien, je trouve, qu'on ait abouti à l'adhésion de la Région Rhône-Alpes, puisque cela fait longtemps que les discussions étaient en cours, c'est une bonne chose – mais je trouve regrettable, je vois dans le rapport qu'il y a une hypothèse de retrait du Département de la Haute-Vienne. Je trouve regrettable que la Haute-Vienne prenne cette décision parce que, dans le cadre de la solidarité entre les collectivités, ce sont toutes les autres collectivités qui vont devoir voir leurs contributions monter, à moins que je ne me trompe dans le budget, mais en fait c'est ça la conséquence du retrait de la Haute-Vienne. Donc là, il y a un problème de « désolidarisation » de ce Département pour des raisons sans doute qui lui appartiennent, que je ne connais pas entièrement, mais je pense que c'est dommage quand même.

### **INTERVENTION DE M. STEPHANE MERCERON (?) (enregistrement inaudible)**

Dans la mesure où les débats, en commission, et où donc vous semblez approuver les orientations budgétaires qui seraient élaborées (enregistrement inaudible) en augmentation (enregistrement inaudible) de nos collectivités membres, cela signifie également qu'il n'y a apparemment donc pas de consensus pour un départ de la Haute-Vienne. La Haute-Vienne ne peut pas quitter l'Etablissement Public Loire s'il faut les deux tiers (enregistrement inaudible) favorablement à un retrait. Sur la base d'échanges (enregistrement inaudible), nous allons prendre contact avec la Haute-Vienne (enregistrement inaudible) pas de consensus, et travailler ensemble (enregistrement inaudible) présents parmi nous et, peut-être – on leur a déjà fait des propositions (enregistrement inaudible) pour justement voir avec eux comment on peut au mieux valoriser leur présence au sein de l'Etablissement, sur des projets qui sont par exemple (enregistrement inaudible) chez eux et sur lesquels on pourrait aller rechercher

ensemble (enregistrement inaudible). Finalement, un travail que nous faisons à la demande de chacune des collectivités (enregistrement inaudible) pas d'obstacle à ce que, en Haute-Vienne, on ne puisse pas réussir à travailler (enregistrement inaudible)

## **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

(enregistrement inaudible)

Je crois, comme l'a très bien indiqué tout à l'heure Christian AVOCAT, que l'appartenance au bassin n'est pas une figure de style, comme il le disait, il ne peut pas y avoir de solidarité sans preuve de solidarité et l'adhésion à l'Etablissement Public Loire est une preuve de solidarité. Comme la suggéré Stéphane MERCERON, c'est que (enregistrement inaudible) avec la Haute-Vienne, pour être autour de la table et trouver le (enregistrement inaudible) qui ferait que chacun s'y retrouve, dans l'intérêt bien sûr (enregistrement inaudible), on le comprend, mais dans l'intérêt général de notre Etablissement. Mais on peut faire confiance à (enregistrement inaudible) qui a su mener de main de maître les négociations avec la Loire-Atlantique, le directeur général des services. Moi aussi je me réjouis bien sûr de l'arrivée de Rhône-Alpes, (enregistrement inaudible)

## **INTERVENTION DE M. (enregistrement inaudible)**

Je ne connais pas vos procédures, ce que je sais c'est que Grand Roanne Agglomération a été saisi pour délibérer à propos de l'adhésion de Rhône-Alpes, nouveau venu, que nous avons délibéré ce 6 octobre, favorablement bien sûr. Nous avons aussi délibéré concernant l'arrivée de l'Agglo de Nevers. Est-ce qu'il faut des délibérations dans l'ensemble des membres, sans doute ? Donc l'adhésion de Rhône-Alpes prendra effet, je pense, au terme de ce processus de délibération, qui est formel mais qui est nécessaire et, dès lors, je pense que (enregistrement inaudible) bouclé en fin d'année (enregistrement inaudible) sa cotisation sera sur le budget 2010.

## **INTERVENTION DE M. (enregistrement inaudible)**

(enregistrement inaudible) formel de délibération (enregistrement inaudible) recueillir pour cet accord d'adhésion au moins (enregistrement inaudible) pour que l'adhésion soit refusée, il faut que deux tiers des membres s'y opposent. Donc aujourd'hui nous recueillons les délibérations des collectivités (enregistrement inaudible) qui ont déjà délibéré plus celles qui sont en cours. Dès que nous aurons franchi le cap du tiers des collectivités membres (enregistrement inaudible) contre l'adhésion (enregistrement inaudible) saisir formellement le préfet (enregistrement inaudible) de la Loire notamment, pour que cette adhésion intervienne dans les meilleurs délais et de telle sorte qu'elle puisse être intégrée à la construction du budget (enregistrement inaudible) le 10 décembre. Cela veut dire pouvoir intégrer dans les meilleurs délais dans la perspective du budget primitif 2010 (enregistrement inaudible) de façon à caler (enregistrement inaudible)

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Oui, Monsieur BARLE.

### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

Une simple remarque, Président, qui concerne l'adhésion de l'Agglomération de Nevers. En ma qualité de Vice-Président de l'Etablissement Public Loire, je n'y suis pas défavorable, bien au contraire. En ma qualité de Conseiller général, je pense que je voterai cette adhésion lors de la prochaine session qui va avoir lieu demain. Par contre, je ne peux pas anticiper la décision du SINALA de la Nièvre que je représente, que je préside, puisque pour habiller Paul on va déshabiller Pierre, dans la mesure où un certain nombre de communes qui adhèrent au SINALA, si elles adhèrent à travers l'Agglomération de Nevers, n'adhéreront plus au SINALA. C'est une cascade qui s'est déjà produite et ce n'est pas toujours facile. Ce n'est pas toujours facile. Alors ça me pose quand même problème, je ne sais pas ce que décidera notre conseil syndical, qui sera souverain, puisque lui aussi, s'il n'y a pas de consensus, les communes ne peuvent pas sortir. La règle qui prévaut à un endroit prévaut aussi à un autre, vous comprenez ?

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Et bien, écoutez, nous prenons note et nous faisons appel à la grande sagesse des élus, pour prendre la bonne décision, bien entendu.

### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

Le seul argument que je puisse avancer, car je suis pris entre le marteau et l'enclume, vous comprenez, c'est de dire que si le SINALA concède cet effort, c'est profite à l'Etablissement Public puisque l'Agglomération de Nevers compte des communes qui, actuellement, ne sont pas adhérentes, ni au SINALA ni à l'Agglo. Je pense notamment à Varennes-Vauzelle. Ce qui nous apporte quand même une contribution supplémentaire. C'est le seul argument que je peux apporter à mon conseil syndical pour le décider, mais il reste souverain.

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

### **INTERVENTION DE M. (enregistrement inaudible)**

Juste une information puisque cela a été évoqué (enregistrement inaudible) A l'occasion du dernier (enregistrement inaudible) Là je parle sous le contrôle de Monsieur BARLE, a été évoqué effectivement le toilettage, ou la rénovation, ou la refonte des clés de répartition, suite à l'échange qu'il y a eu en commission, nous ferons une première proposition, vraisemblablement pour le comité syndical du mois de décembre, avec comme objectif, en terme de calendrier, s'il y a consensus sur ces nouvelles clés ou si cela remplacerait les clés : juin 2010, pour un changement (enregistrement inaudible) et donc construction d'un budget 2011 avec les nouvelles modalités d'appel des contributions, puisque là, comme nous avons déjà distingué les

subventions des contributions, la question ne portera que sur la part des contributions et notamment sur celles qui ne concernent pas les ouvrages, à savoir pas le budget annexe mais uniquement le budget principal, notre objectif étant d'arriver à supprimer la quasi totalité des clés pour les remplacer par un seul instrument permettant que chacun soit exactement au même plan ; à savoir que, lorsque l'on parlerait d'augmentation de 1% ou d'un maintien de 0%, la conséquence soit identique pour l'ensemble des collectivités sans que le jeu des clés, comme nous l'avons vu là lors du débat d'orientations budgétaires, avec un budget à 0 augmentation, malgré tout des augmentations pouvant atteindre 15.000 € pour certains. Nous pensons être en mesure d'y arriver prochainement.

#### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Merci de ces (enregistrement inaudible) S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc soumettre à votre approbation le projet de délibération (enregistrement inaudible) Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour cette belle unanimité. Et donc, je demande quand même aux services qu'on précise bien dans le procès-verbal que nous souhaitons que le Département de la Haute-Vienne reste parmi nous. (enregistrement inaudible) notre directeur général des services ainsi que (enregistrement inaudible) dans notre comité syndical et dans notre Etablissement.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la délibération n°09-51 du 14 octobre 2009**

## **5 Questions diverses**

#### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

En ce qui concerne les questions diverses :

Etude « 3P » Allier

Nous avons une passation de marché et recours à un besoin occasionnel. C'est toujours Monsieur BARLE.

#### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

Merci Président. Votre commission des finances et de la planification ainsi que votre commission prospective vous proposent le rapport suivant, qu'elles ont étudié lors de leur réunion commune le 5 octobre 2009.



Réduction de la vulnérabilité aux inondations du bassin de l'Allier, passation des marchés pour l'étude « 3P » : l'étude de type « 3P » (Prévision/Prévention/Protection) – je préfère Prévention/Prévision/Protection, c'est l'ordre normal, je le fais remarquer pour la énième fois.

#### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

On me dit que c'était pour vous taquiner mais cela va être modifié.

#### **INTERVENTION DE M. CHRISTIAN BARLE**

Alors si c'est pour me taquiner, j'en suis fort aise et je suis encore plus fort aise de savoir que cela va être modifié. Merci Président.

Donc, l'étude « 3P » (Prévention/Prévision/Protection) porte sur l'ensemble du bassin de l'Allier, 14.000 km<sup>2</sup>. L'objectif essentiel de cette étude est de permettre un partage de la connaissance sur les risques liés aux inondations dans le bassin de l'Allier : aléas, enjeux, vulnérabilité, conduisant à l'élaboration de plans d'actions cohérents et concertés pour réduire ce risque. Conformément à la délibération 09-31 du comité syndical de l'Etablissement du 2 juillet 2009, une enveloppe financière prévisionnelle de 566.667 €, intégrant le montant du recours à une AMO de l'ordre de 10% maximum ainsi qu'à un besoin occasionnel, a été réservée à cette étude dont les cofinanceurs ont été sollicités à hauteur de :

- 30% pour les collectivités : 170.000 €, à savoir 80.000 € pour le Conseil Régional d'Auvergne, 30.000 € pour le Conseil général de l'Allier, 30.000 € pour le Conseil Général du Puy de Dôme et 30.000 € pour le Conseil Général de Haute-Loire ;
- 30% pour l'Etat : 170.000 € ;
- 40% FEDER : 226.667 €.

Après validation des cahiers des charges, le 24 août 2009, le lancement des appels d'offres a pu être assuré le 28 août 2009. Il est prévu que la sélection des prestataires intervienne mi-novembre 2009 et la notification du marché début décembre 2009, étant précisé que la réalisation de l'étude devrait être achevée d'ici la fin de l'année 2010.

Il est donc proposé au comité syndical d'autoriser la passation et la signature des marchés relatifs à cette étude, y compris l'AMO, et d'approuver le projet de délibération correspondant.

#### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Je soumets – à moins qu'il y ait des interventions, des demandes de précisions, sur ce sujet, non ? – sur la proposition de Monsieur BARLE, à votre vote. Donc, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Nous pouvons continuer.

### **INTERVENTION DE M. CHRISITAN BARLE**

Recours à un besoin occasionnel pour le suivi de l'étude « 3P » Allier : afin de contribuer au lancement et au suivi de cette étude, il est proposé de recruter pour un besoin occasionnel un agent de catégorie de A pour une durée de trois mois, renouvelable une fois, à compter du 1er janvier 2010. Les dépenses de personnel correspondantes font partie intégrante de l'enveloppe financière prévisionnelle de 566.667 € citée ci-dessus.

Il est donc proposé au comité syndical d'approuver ce recrutement et le projet de délibération correspondant.

### **INTERVENTION DE M. ANDRE CHAPAVEIRE**

Pas de question ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

**Cette adoption fait l'objet de la  
délibération n°09-52 du 14 octobre  
2009**

En ce qui me concerne, pour les questions diverses, je n'en ai pas d'autres. Y a-t-il parmi vous certaines personnes qui souhaitent voir les courriers ?

(enregistrement inaudible) à l'ordre du jour, précise que le prochain comité syndical aura lieu le 10 décembre. On ne sait pas encore si ce sera le matin ou l'après-midi.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie de votre participation, je remercie encore une fois Nathalie SARLES pour son accueil toute cette journée à Roanne. Remercier encore une fois le Président du Grand Roanne qui a dû nous quitter et vous souhaiter à toutes et à tous un très bon retour dans vos foyers, dans vos régions et départements.

Je vous remercie.

### **INTERVENTION DE MME NATHALIE SARLES**

Merci encore à tous d'être venus chez moi nous rejoindre. Nous sommes toujours heureux de pouvoir présenter les équipements Villerestois qui pour beaucoup d'entre vous ont une résonance mais n'ont pas toujours une image. C'est aussi l'occasion de redonner à nouveau une image au barrage de Villerest.

Je vous souhaite aussi un bon retour. J'espère que vous saurez retrouver l'accès à vos véhicules et a priori donc je vous dis « au 10 décembre ».

Le Président lève la séance à 16 h 30.

## Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 15 octobre au 9 décembre 2009

---

*Le compte-rendu d'activités sera remis en séance.*

Point d'information sur le déploiement  
de la démarche « industrielle » de réduction  
de la vulnérabilité aux inondations  
des activités économiques

---

Ce point sera présenté en séance.

## Evolution du foncier non bâti de Chambonchard « côté Allier »

Ce point est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la commission des finances et de la planification du 26 novembre 2009.

### I Droits de rétrocession aux ayants droit sur le non bâti de Chambonchard « côté Allier »

#### *Rappels*

*Par délibération n° 06-36, le Bureau du 6 juillet 2006 a décidé, pour un montant de 30 000 € HT, maximum, de donner son accord pour confier à la SAFER Auvergne une mission d'expertise et d'assistance technique permettant à l'Etablissement de préparer la purge des droits en concurrence sur son patrimoine foncier non bâti sur le site de Chambonchard, côté Allier, excepté les parcelles situées sur ce Département et correspondant à l'ancienne exploitation Assise.*

*Par délibération n°07-49, le Bureau du 4 juillet 2007 a donné mandat à la SAFER Auvergne, dans le cadre de la mission d'expertise et d'assistance technique qui lui a été confiée, sur le non bâti, par la délibération n°06-36 du 6 juillet 2006, pour notifier les droits de rétrocession et de préemption en signant, au lieu et place de l'Etablissement les notifications effectuées, et proposer à l'Etablissement les modalités de vente de ses parcelles non bâties et non rétrocédées ou vendues.*

Ces notifications ont été faites par la SAFER Auvergne le 14 novembre 2008. Il s'avère qu'ont manifesté leur souhait d'user de leur droit de rétrocession les anciens propriétaires suivants :

- M. et Mme BERNARD Jean Pierre pour la A 78
- M. BOUGEROL Jean Paul pour la A 256 H
- Commune de La Petite Marche pour la A 338 A et la A 342
- M. et Mme MOREAU Roland pour la A 315, A 316 et A 317
- M. et Mme THONAT Jean Pierre pour la 256 I et la A 314 J

Le tableau en annexe recense ces anciens propriétaires, leurs coordonnées et les prix de vente, pour un montant total de 28 906,69 €.

**- Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la rétrocession de ces parcelles au prix estimé dans le tableau joint en annexe et d'autoriser le Président à signer les actes de vente correspondant.**

## **II Modification d'un droit de rétrocession d'une parcelle de non bâti pour Monsieur Gagnière**

M. Marc Gagnière avait déjà manifesté, auprès de la SAFER Marche Limousin (lors de la constitution d'une importante exploitation sur la Creuse), son souhait d'user de son droit de rétrocession sur une surface de 0 ha 87 a 45 ca de la parcelle A 255, Bien Non Délimité (BND), et pour le prix de 402,27 €.

Dans le cadre de sa mission sur l'Allier, la SAFER Auvergne a notifié, le 14 novembre 2008, à M. Marc Gagnière son droit à rétrocession sur la parcelle A 255 B et aux époux Jean Noël et Anne Marie Pérard leur droit sur la parcelle A 255 A. La délibération n°08-87 du Comité Syndical du 17 décembre 2008 a autorisé les ventes aux bénéficiaires des droits de rétrocessions sur la Creuse, dont M. Gagnière Marc et Mme Pérard Anne Marie pour la A 255, sans préciser la distinction entre A255 A et A255 B.

Par courriers envoyés le 1<sup>er</sup> septembre 2009 et le 15 octobre 2009, M. Marc Gagnière rappelle son souhait d'user de son droit de rétrocession et précise qu'il s'agit de la parcelle A 255 B. M Gagnière signale toutefois un problème : la parcelle A 255 B serait accessible par un chemin qui a toujours existé et qui traverse la nouvelle exploitation (ex Assise) acquise par les époux Chandumont et ces derniers en empêcheraient dangereusement l'accès (clôtures électriques). L'Etablissement a demandé, le 19 octobre 2009, au Notaire chargé des ventes concernées de vérifier les droits des époux Chandumont sur la parcelle A 255.

Par courrier reçu le 26 octobre 2009, Mme Pérard indique quant à elle qu'elle n'envisage pas de rachat. Il est donc proposé d'inclure finalement cette parcelle A 255 A dans le foncier appelé à être transféré au Département de l'Allier.

**- Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la modification de la délibération n°08-87 du 17 décembre 2008 en précisant que la vente à Monsieur Gagnière ne concerne que la partie B de la parcelle A255.**

## **III Transfert du foncier non bâti de Chambonchard « côté Allier » au Département de l'Allier**

Par délibération n°06-13 du 9 février 2006, le Comité Syndical a donné son accord de principe pour rétrocéder, au Département de l'Allier et à l'euro symbolique, le patrimoine foncier bâti et non bâti de l'Etablissement situé sur ce Département, à l'exclusion des parcelles agricoles anciennement incluses dans l'exploitation Assise situées dans le Département de l'Allier.

Suite à la mission effectuée par la SAFER Auvergne de purge des droits sur le foncier non bâti, il est proposé de transférer le patrimoine foncier non bâti au Département de l'Allier suivant les parcelles dont les caractéristiques sont données dans l'annexe jointe (n° de parcelle, nature, surface, estimation des domaines et valeur vénale).

La valeur vénale de l'ensemble des parcelles transférées, telle qu'estimée par la SAFER, s'élève à 355 520,34 €.

**- Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le transfert à l'euro symbolique, sans versement, des parcelles libre de droit au Département de l'Allier suivant l'annexe jointe.**

#### **IV Réserve de crédits pour un projet de développement en lien avec le transfert du foncier de Chambonchard**

Le programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013 fait référence au «capital» patrimonial exceptionnel que constituent les « Grands Sites » du bassin de la Loire. Il précise à cet égard que : « *Plusieurs sites naturels ont acquis de par leur emplacement géographique ou leur histoire récente à caractère remarquable à l'échelle du bassin de la Loire. A titre d'exemple, c'est le cas [...] de la Vallée de Chambonchard à cheval sur la Région Auvergne et sur la Région Limousin* ».

**- Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la réserve d'une enveloppe de crédits à hauteur de 40 000 €, en faveur du Conseil Général de l'Allier, pour un projet de développement en lien avec le transfert du foncier de Chambonchard et susceptible de faire l'objet d'un cofinancement du FEDER au titre du Programme opérationnel plurirégional Loire (Axe 3).**



### Un projet de budget 2010 s'inscrivant dans le droit fil des recommandations de l'audit financier, et sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres pour la deuxième année consécutive

Ce point est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission des finances et de la planification du 26 novembre 2009.

#### **I Rappel des éléments-clé de construction du projet de budget 2010**

Le projet de budget 2010 s'inscrit en conformité avec les indications fournies par le comité directeur à l'occasion de sa réunion du 2 juillet 2009, telles que confirmées par le débat d'orientations budgétaires lors du Comité Syndical du 14 octobre 2009.

Plus précisément, les principes retenus pour la construction de ce projet de budget 2010 sont les suivants :

- les crédits des actions à l'échelle du bassin sont appelés sous forme de contributions des collectivités membres,
- les actions à l'échelle locale font l'objet de subventions sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un effet levier est recherché par la mobilisation de cofinancements, notamment de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

Dans le même temps, la construction de ce projet de budget s'attache à prendre en considération les préconisations de l'audit financier, et plus particulièrement l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical du 2 avril 2009. Ces décisions d'affectation d'excédents ont été effectuées avec le double objectif : d'une part, d'assurer la mise en œuvre du plan Loire 2007-2013 dans le respect des engagements souscrits ; d'autre part, de permettre en 2013 de disposer d'un léger excédent budgétaire sans ajustement important des contributions des collectivités membres.

C'est dans ce contexte qu'intervient l'utilisation de l'indemnité du contentieux de Chambonchard pour le financement des actions de bassin (1,835 M€ envisagés jusqu'en 2013). Le projet de budget 2010 prévoit en effet l'utilisation d'une partie de cette enveloppe, à hauteur de 378 000 €. Il est à noter que, dans le cadre d'une démarche prudentielle, cette affectation se trouve en-deçà d'une consommation annuelle moyenne de l'enveloppe jusqu'en 2013 (1 835 000 € sur 4 ans = consommation moyenne de 458 750 € par an). En conséquence, le renouvellement du placement en compte à terme à effectuer en février 2010 devrait pouvoir être ajusté dans son montant à hauteur de 1 376 000 €.

Enfin, le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 octobre 2009 a débouché sur un accord quant aux modalités de détermination des contributions à appeler pour l'année 2010. Ainsi, tout en préservant la qualité des interventions en cours et à venir, une diminution du montant total des contributions des collectivités membres a pu être réalisée, grâce à un effort de diminution des dépenses à engager et de mobilisation de cofinancements supplémentaires.

Conformément aux statuts de l'Établissement, le calcul des contributions 2010 prend en compte les résultats du dernier recensement de la population et du potentiel fiscal 2009 des Départements.

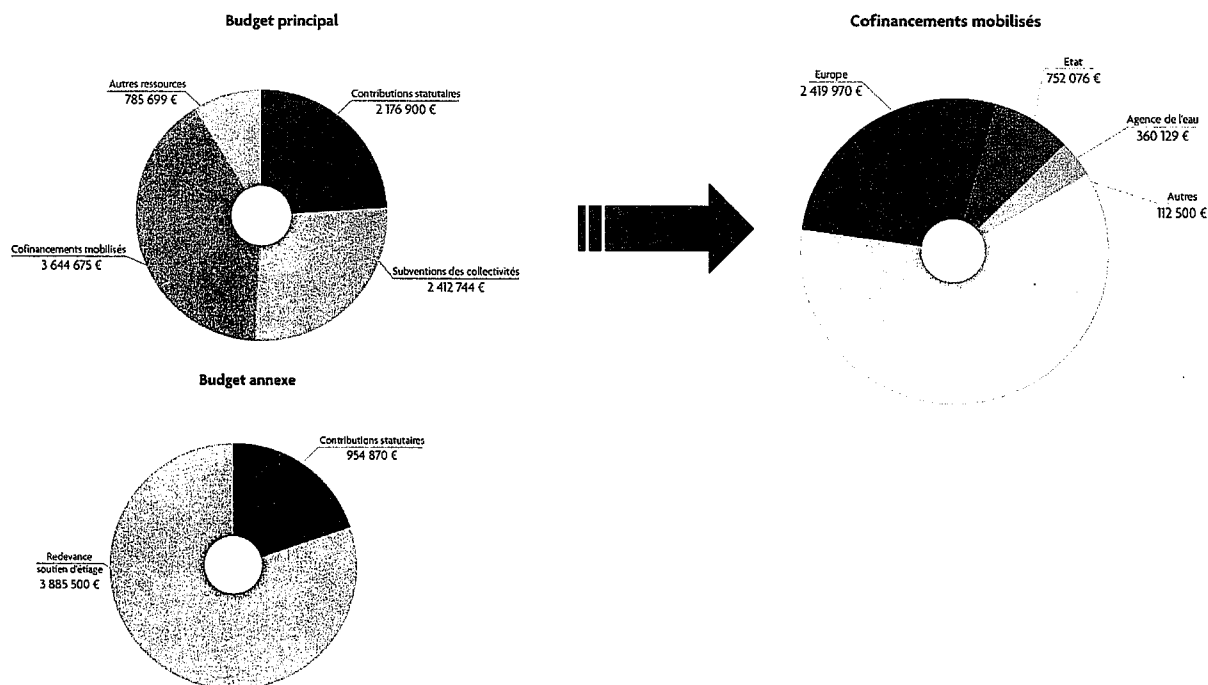
Sur la base de ce calcul, certaines collectivités auraient pu voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée. Aussi, à titre dérogatoire et exceptionnel, le principe d'écrêtement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée a été retenu par le Comité Syndical du 14 octobre 2009.

*En résumé, les contributions 2010 qu'il est proposé d'appeler respectent les objectifs fixés en comité directeur du 2 juillet 2009 et en débat d'orientations budgétaires 2010 du 14 octobre dernier, à savoir :*

- *maintien du centime d'euro par habitant à 20 centimes pour le fonctionnement administratif, le montant de contribution atteignant alors 1 265 000 €, qu'il a été proposé d'écrêter à 1 233 000 € ;*
- *financement des actions du plan Loire sous forme de contributions à hauteur de 945 000 €, soit une diminution de 5,85% comparé à l'année 2009 (1 003 000 €) ;*
- *financement de la part de prévention des inondations des dépenses d'exploitation de Villerest et de la gestion des crues et des étiages sous forme de contributions à hauteur de 955 000 €, soit une diminution de 1,56% comparé à l'année 2009 (970 000 €).*

*D'où une diminution globale du montant de contributions de l'ordre de 52 000 €, auxquels s'ajoute l'écrêtement opéré sur le fonctionnement administratif de plus de 31 000 €. Chiffre à rapprocher du montant de contributions 2009 (3 185 400 €), faisant apparaître une réduction de l'ordre de 2,61%.*

### Visualisation de la part des contributions dans les recettes prévisionnelles



## II Tableau récapitulatif des contributions des collectivités membres

### Evolutions de contributions entre 2009 et 2010

Membres	2009	2010	Evolution en montant net	Evolution en %
Auvergne	145 991	145 177	-814	-0,56%
Bourgogne	66 834	65 461	-1 373	-2,05%
Centre	356 541	344 106	-12 435	-3,49%
Languedoc-Roussillon	893	885	-8	-0,90%
Limousin	42 471	42 144	-327	-0,77%
Pays de Loire	197 658	196 353	-1 305	-0,66%
Rhône-Alpes	0	67 665	67 665	-
<b>Total Régions</b>	<b>810 388</b>	<b>861 791</b>	<b>51 403</b>	<b>6,34%</b>
Allier	113 533	111 827	-1 706	-1,50%
Ardèche	1 448	1 448	0	0,00%
Cher	172 848	165 439	-7 409	-4,29%
Creuse	27 287	26 823	-464	-1,70%
Indre-et-Loire	314 279	301 018	-13 261	-4,22%
Loir-et-Cher	153 647	149 773	-3 874	-2,52%
Loire	220 661	158 873	-61 788	-28,00%
Haute-Loire	65 909	65 906	-3	0,00%
Loire-Atlantique	246 988	246 971	-17	-0,01%
Loiret	309 039	297 766	-11 273	-3,65%
Lozère	2 094	2 093	-1	-0,05%
Maine-et-Loire	216 123	215 598	-525	-0,24%
Nièvre	96 590	94 296	-2 294	-2,37%
Puy-de-Dôme	174 056	174 047	-9	-0,01%
Saone-et-Loire	73 330	72 226	-1 104	-1,51%
Haute-Vienne	65 996	65 991	-5	-0,01%
<b>Total Départements</b>	<b>2 253 828</b>	<b>2 150 095</b>	<b>-103 733</b>	<b>-4,60%</b>
SICALA de l'Allier	2 238	2 238	0	0,00%
SICALA du Cher	1 083	1 083	0	0,00%
SICALA d'Indre et Loire	7 527	7 527	0	0,00%
SICALA du Loir et Cher	3 859	3 859	0	0,00%
SICALA de Haute-Loire	6 775	6 775	0	0,00%
SICALA Loire Atlantique	0	0	0	-
SICALA du Loiret	8 554	8 554	0	0,00%
SICALA de Maine et Loire	5 612	5 166	-446	-7,95%
SINALA	2 299	2 299	0	0,00%
SICALA de Saone et Loire	970	970	0	0,00%
<b>Total SICALA</b>	<b>38 917</b>	<b>38 471</b>	<b>-446</b>	<b>-1,15%</b>
Ville de Vichy	959	959	0	0,00%
Ville de Montluçon	1 495	1 479	-16	-1,07%
Ville de Bourges	2 619	2 619	0	0,00%
Ville de Vierzon	1 054	1 043	-11	-1,04%
Ville de Chateauroux	1 793	1 763	-30	-1,67%
Ville de Tours	4 799	4 799	0	0,00%
Ville de Joué-les-Tours	1 319	1 319	0	0,00%
Ville de Blois	1 777	1 777	0	0,00%
Ville de Saint Nazaire	2 380	2 380	0	0,00%
Ville d'Orléans	4 088	4 088	0	0,00%
Ville d'Angers	5 466	5 466	0	0,00%
Ville de Saumur	1 079	1 062	-17	-1,58%
Ville de Nevers	1 479	1 427	-52	-3,52%
Ville de Limoges	4 841	4 841	0	0,00%
<b>Total Villes</b>	<b>35 148</b>	<b>35 022</b>	<b>-126</b>	<b>-0,36%</b>
Communauté d'agglomération de Saint Etienne	13 877	13 877	0	0,00%
Communauté d'agglomération de Roanne	2 566	2 528	-38	-1,48%
Communauté urbaine de Nantes	20 035	20 035	0	0,00%
Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand	9 951	9 951	0	0,00%
<b>Total Agglo. Ou C. Urbaines</b>	<b>46 429</b>	<b>46 391</b>	<b>-38</b>	<b>-0,08%</b>
<b>Total</b>	<b>3 184 710</b>	<b>3 131 770</b>	<b>-52 940</b>	<b>-1,66%</b>

Nombre de collectivités voyant leur contribution augmenter	0
Nombre de collectivités voyant leur contribution baisser	28
<b>Total des diminutions</b>	<b>52 940 €</b>

### III Présentation des postes de dépenses du projet de budget 2010

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budget 2010 s'articule autour des principaux volets suivants :

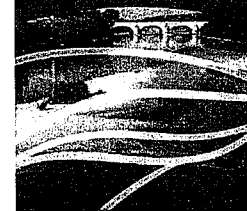
- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest (budget annexe) ;
- Prévention des inondations et réduction des risques ;
- Recherche/Données/Informations (+ patrimoine) ;
- Aménagement et gestion des eaux ;
- Fonctionnement administratif de l'Etablissement.



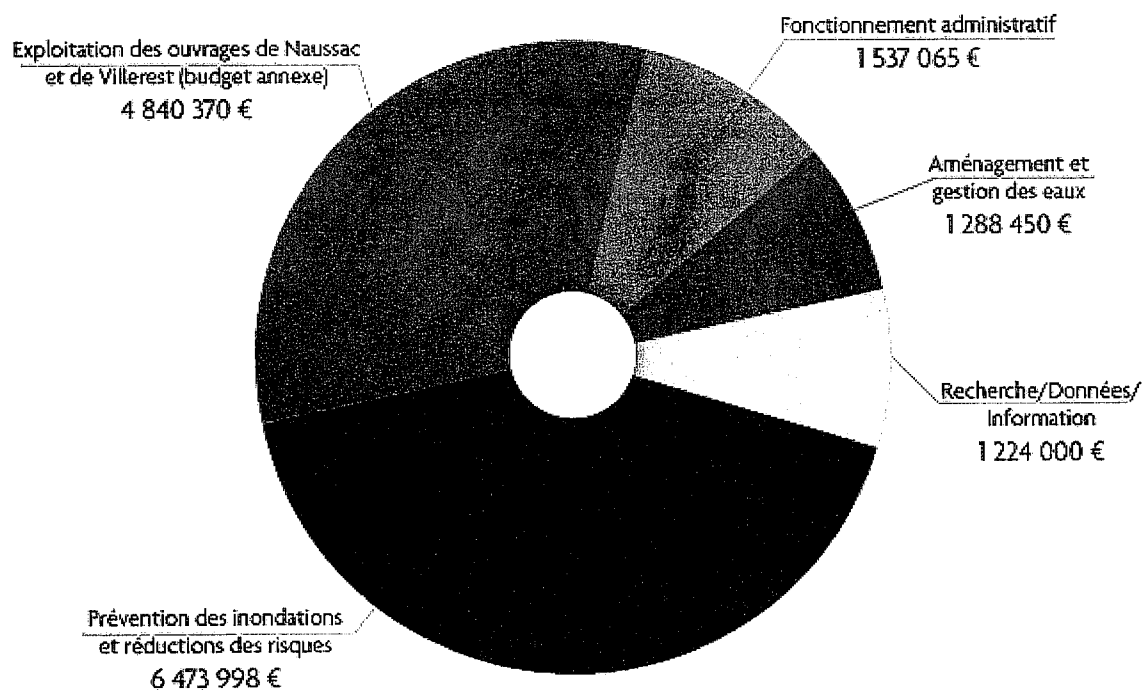
L'Établissement public Loire,  
un outil au service du développement  
durable de la Loire et de ses affluents.



Rapport d'activités



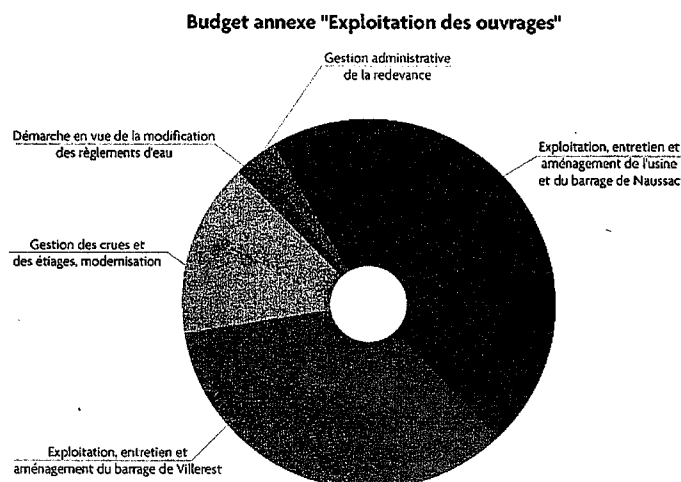
#### Budgets 2010



## Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

### Budget annexe « exploitation des ouvrages »

	Budget 2010	Contributions	Redevance
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 235 820	15 000	2 220 820
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 680 950	336 190	1 344 760
Gestion des crues et des étiages, modernisation	742 100	593 680	148 420
Démarche en vue de la modification des règlements d'eau	100 000	10 000	90 000
Gestion administrative de la redevance	81 500	0	81 500
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>4 840 370</b>	<b>954 870</b>	<b>3 885 500</b>



Le budget annexe dédié à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages de Naussac et de Villerest a été créé au 1<sup>er</sup> Janvier 2007, à l'instar de la redevance soutien d'étiage. La séparation opérée comptablement par la tenue d'un budget annexe permet d'identifier les dépenses financées par la redevance pour service rendu par l'exploitation des ouvrages pour le soutien des étiages de l'Allier et de la Loire.

Ces dernières sont à distinguer de celles financées par contributions des collectivités membres de l'Etablissement selon les prorata suivants :

- à hauteur de 80% concernant les dépenses liées à la modernisation et à la gestion des crues et des étiages ;
- à hauteur de 20% concernant les dépenses d'exploitation, d'entretien et d'aménagement du barrage de Villerest ;
- à hauteur de 10% des dépenses liées à la démarche entreprise en vue de modifier les règlements d'eau des deux ouvrages.

Les dépenses liées à l'exploitation, l'entretien et l'aménagement du barrage et de l'usine de Naussac sont entièrement financées par la redevance soutien d'étiage, sauf en ce qui concerne le soutien à des actions de développement touristique, financées par contributions.

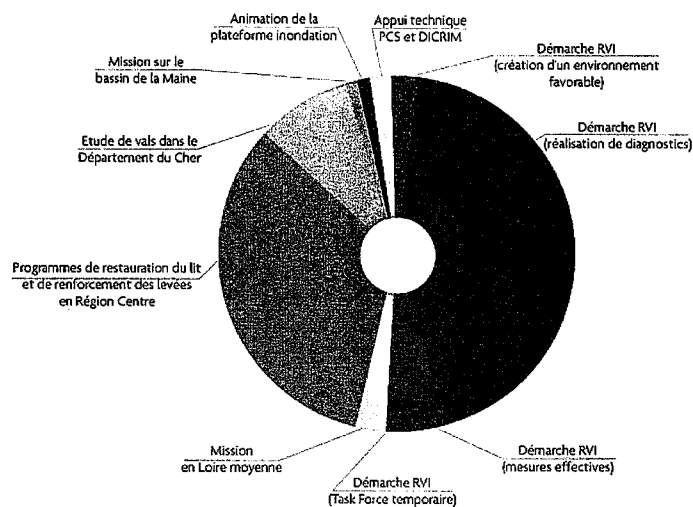
Le projet de budget annexe 2010 présente un niveau d'appel à contributions inférieur à l'année précédente de plus de 15 000 € (augmentation toutefois de la redevance 2010 de 112 000 €).

## Prévention des inondations et réduction des risques

### Prévention des inondations et réduction des risques

	Budget 2010	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes *
Animation de la plateforme Inondations	72 300	50 580	0	21 720
Appui technique PCS et DICRIM	124 700	93 290	0	31 410
Démarche RVI (création d'un environnement favorable)	150 000	75 000	0	75 000
Démarche RVI (réalisation de diagnostics)	2 700 000	0	1 350 000	1 350 000
Démarche RVI (mesures effectives)	332 500	0	332 500	0
Démarche RVI ( <i>Task force</i> temporaire)	255 500	74 000	0	181 500
Mission en Loire Moyenne	180 000	0	97 200	82 800
Programmes de restauration du lit et de renforcement des levées en Région Centre	2 069 065		2 069 065	
Etude de Vals dans le Département du Cher	533 333		160 000	373 333
Mission sur le Bassin de la Maine	56 600	0	39 620	16 980
<b>Prévention des inondations et réduction des risques</b>	<b>6 473 998</b>	<b>292 870</b>	<b>4 048 385</b>	<b>2 132 743</b>

### Prévention des inondations et réductions des risques



Il est proposé de poursuivre en 2010 les actions menées dans le cadre de la mission de l'Etablissement consistant en la prévention des inondations et la réduction des risques, avec une mobilisation renforcée au titre de l'animation par l'Etablissement de la plateforme inondations du plan Loire 2007-2013.

Il est à noter que le montant de contributions des collectivités membres qu'il est prévu d'appeler est en diminution de plus de 29 000 € en comparaison avec l'année passée. Cette dernière provient tant de l'effort de réduction des budgets en dépenses que de la recherche de cofinancements supplémentaires.

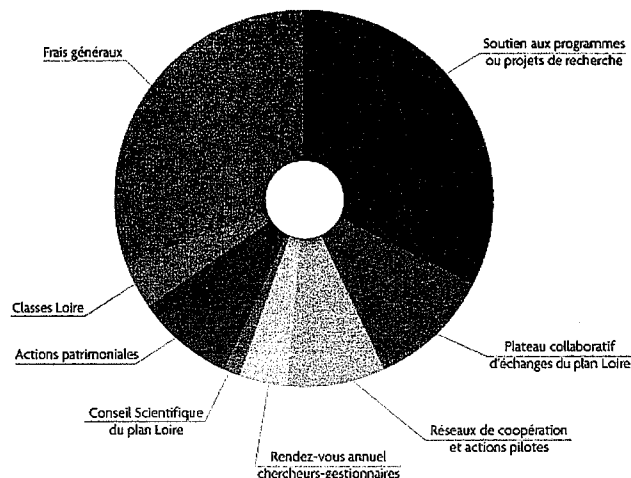
A titre d'illustration, l'Etablissement prévoit la poursuite de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des activités économiques sur le bassin de la Loire, lesquels bénéficient d'un cofinancement de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50%. Dans cet ordre de considérations, pour 1 € appelé sous forme de contributions, l'Etablissement mobilise une dépense correspondante de 3,45 € pour l'animation de la démarche (*Task force* temporaire de cinq agents), cette action étant financée à hauteur respectivement de 50 et 25% par crédits de l'Europe (FEDER) et de l'Etat.

## Recherche/Données/Information (+ Patrimoine)

### Recherche/Données/Information (+ patrimoine)

	Budget 2010	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes *
Soutien aux programmes ou projets de recherche	400 000	122 525	100 000	177 475
Plateau Collaboratif d'Echanges du plan Loire	130 000	26 000	0	104 000
Réseaux de coopération et actions pilotes	100 000	75 000	0	25 000
Rendez-vous annuel chercheurs-gestionnaires	50 000	12 500	0	37 500
Conseil Scientifique du plan Loire	20 000	5 000	0	15 000
Actions patrimoniales	100 000	100 000	0	0
Classes Loire	50 000	50 000	0	0
Frais "généraux"	374 000	129 110	0	244 890
<b>Recherche/Données/Information (+ patrimoine)</b>	<b>1 224 000</b>	<b>520 135</b>	<b>100 000</b>	<b>603 865</b>

### Recherche/Données/Information et Patrimoine



Il est proposé de poursuivre en 2010 les actions menées par l'Etablissement dans le domaine de la Recherche/Données/Information, ainsi que celles en faveur du patrimoine ligérien.

A toutes fins utiles, on soulignera que la ligne « frais généraux » correspond aux frais (personnel et fonctionnement) supportés par l'Etablissement relativement à l'ensemble des interventions de la direction du développement et des relations extérieures, à l'exclusion de la *task force* RVI. Etant précisé que des cofinancements sont mobilisés sur ces dépenses, notamment pour celles liées au suivi du Plateau Collaboratif d'Echanges du plan Loire, et de l'animation de la plateforme RDI.

La ligne « autres recettes » correspond notamment à des cofinancements sollicités, en particulier auprès de l'Europe (FEDER) et de l'Etat. Ces derniers, ainsi que la diminution du niveau de dépenses de certaines actions, permettent pour l'année 2010 de diminuer de plus de 11 000 € les contributions statutaires à appeler.

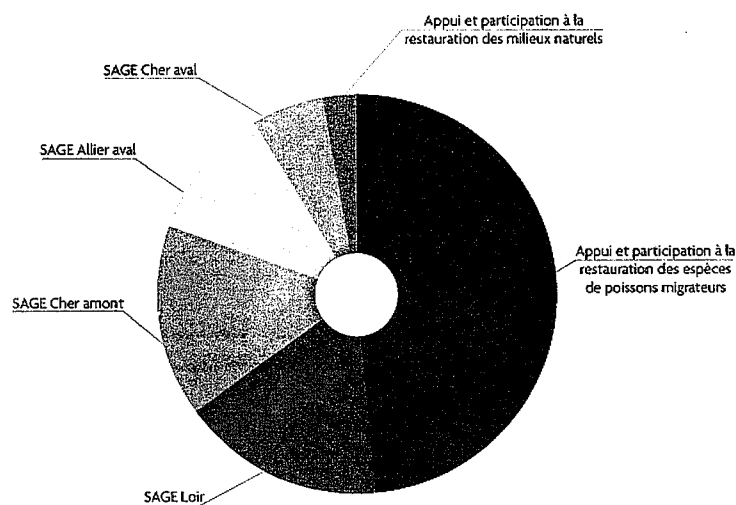
En illustration de l'effet levier recherché, élément fédérateur de la construction du projet de budget 2010, peut être cité le suivi du Plateau Collaboratif d'Echanges du plan Loire 2007-2013. Pour 1 € de contributions appelé en 2010, l'Etablissement effectue une dépense correspondante de 5 €.

## Aménagement et gestion des eaux

### Aménagement et gestion des eaux

	Budget 2010	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes *
Appui et participation à la restauration des espèces de poissons migrateurs	626 500	96 400	0	530 100
SAGE Loir	213 500	0	91 232	122 268
SAGE Cher amont	199 400	0	3 965	195 435
SAGE Allier aval	140 100	0	64 002	76 098
SAGE Cher aval	73 600	0	4 225	69 375
Appui et participation à la restauration des milieux naturels	35 350	35 350	0	0
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>1 288 450</b>	<b>131 750</b>	<b>163 424</b>	<b>993 276</b>

### Aménagement et gestion des eaux



Les actions de l'Etablissement dans les domaines de l'aménagement et de la gestion des eaux traduisent une volonté de participer à l'objectif d'atteindre d'ici 2015 le bon état écologique des eaux. Cette volonté se manifeste à travers l'élaboration de quatre Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour lesquels l'Etablissement est structure porteuse, ainsi qu'à travers la participation et l'appui à la préservation et à la restauration des espèces de poissons migrateurs et des milieux naturels.

L'effort de réduction des dépenses nouvelles et la mobilisation de cofinancements supplémentaires ouvrent la voie à une diminution des contributions des collectivités membres concernant ces actions à hauteur de plus de 18 000 €.

A titre d'illustration, concernant la poursuite en 2010 de la maîtrise d'ouvrage du repeuplement en saumons du bassin de la Loire, les cofinancements recherchés auprès de l'Europe (FEDER), de l'Agence de l'Eau et de partenaires tels EDF et la Fédération Nationale de Pêche en France, permettent d'envisager une dépense de 6,50 € pour un 1 € de contributions appelé.

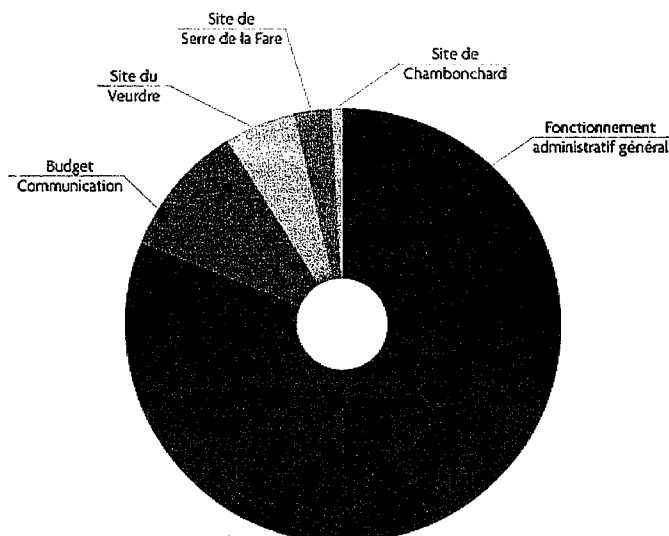


## Fonctionnement administratif de l'Etablissement

### Fonctionnement administratif

	Budget 2010	Contributions	Subventions des collectivités	Autres recettes *
Fonctionnement administratif général	1 249 805	1 097 349	0	152 456
Budget Communication	151 300	134 800	0	16 500
Site du Veudre	84 000	0	0	84 000
Site de Serre de la Fare	42 250	0	0	42 250
Site de Chambonchard	9 710	0	0	9 710
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>1 537 065</b>	<b>1 232 149</b>	<b>0</b>	<b>304 916</b>

### Fonctionnement administratif



Le niveau de dépenses liées au fonctionnement administratif de l'Etablissement est maintenu, sans recrutement nouveau.

Les dépenses liées aux frais et charges de personnel n'augmentent qu'en corrélation avec les évolutions de statuts des agents et l'augmentation anticipée de la valeur du point d'indice. Les dépenses supplémentaires qui apparaissent sont à rattacher à l'inscription de charges liées aux indemnités chômage devant être versées aux personnels besoins occasionnels et apprentis pour lesquels l'Etablissement a fait ou pourra être amené à faire appel.

En termes de maîtrise des dépenses, l'Etablissement verra ses frais et charges de loyers se maintenir au même niveau qu'en fin d'année 2009, pour le siège situé à Orléans mais aussi pour les bâtiments délocalisés à Angers ou encore Clermont-Ferrand.

Il est enfin à signaler que des cofinancements sont recherchés pour des actions de communication de l'Etablissement, notamment auprès de l'Europe, ainsi qu'auprès de sponsors publics ou privés.

**L'application des dispositions précédentes contenues dans le projet de budget primitif principal et annexe pour 2010 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :**

- approbation du budget primitif de l'exercice 2010 – budget principal**
- approbation du budget primitif de l'exercice 2010 – budget annexe**
- Contributions des collectivités membres 2010 – budget principal et annexe**
- Détermination du montant de la redevance soutien d'étiage 2010**
- Placement en compte à terme – Indemnité du contentieux de Chambonchard**

## Décisions présentant un caractère d'urgence en lien avec l'approbation du budget 2010

### **Financement 2010 de l'appui technique à la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour les communes du bassin de la Loire :**

L'Etablissement public Loire a souhaité s'orienter vers une politique d'aide aux communes du bassin en les soutenant techniquement dans la réalisation de leur PCS inondation, en leur faisant bénéficier de son expérience capitalisée en matière de gestion des risques d'inondation et en lien avec le développement et la diffusion du logiciel OSIRIS inondation. Cette action a été initiée en 2007 et elle est cofinancée par l'Etat au titre du plan Loire.

La poursuite de cette action est prévue au budget 2010 de l'Etablissement en adaptant ses objectifs (35 communes appuyées en 2010) dans le cadre d'un redéploiement des moyens disponibles existants visant le renforcement de l'animation de la plate-forme prévention des inondations du plan Loire 2007-2013 également assurée par l'Etablissement.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.**

### **Financement 2010 de la mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine pour la mise en œuvre du PAPI :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 et dans la continuité de la mission qu'il a assurée entre 2003 et 2007 au titre du Plan de Prévention des Inondations du Bassin de la Maine (PPIBM) signé le 16 janvier 2004, l'Etablissement public Loire a été sollicité afin de poursuivre et d'assurer un appui technique et une mission de coordination et d'animation pour la réduction du risque d'inondation sur le bassin de la Maine. Cette action a fait l'objet d'une concertation et d'un conventionnement avec les cofinanciers jusqu'en 2010 : Etat, Région Pays de la Loire, Départements du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

La poursuite de cette action est donc prévue au budget 2010 de l'Etablissement et il est proposé de valider la reconduction du plan de financement convenu avec les financeurs et détaillé dans le projet de délibération joint.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.**

### **SAGE Cher amont**

Le programme d'actions 2010 pour ce SAGE est le suivant :

#### **Animation**

Les dépenses d'animation, d'un montant de 88 000 €, intègrent les dépenses de personnel, une prestation externe de secrétariat et les frais de fonctionnement liés à cette mission.

## **Etudes**

En juin 2009, la CLE du SAGE Cher amont, a validé le scénario tendanciel et le bilan économique de gestion de la ressource entre 1998 et 2007. Le second semestre 2009 et le premier de 2010 seront consacrés à la définition des scénarios contrastés et de la stratégie du SAGE.

En 2010, plusieurs études nécessaires à la finalisation du projet de SAGE vont être engagées. La première concernera la localisation des zones humides (50 000 €) et la seconde visera, en application de la directive européenne n°2001/42/CE du 21/06/2001, à évaluer les incidences environnementales de chaque décision prise par la CLE au cours de la procédure d'élaboration du projet (30 000 €). Enfin, une troisième prestation d'un montant de 25 000 € sera engagée afin d'apporter un appui à la rédaction des documents composant le projet de SAGE.

## **Communication**

En 2010, il est envisagé la réalisation de deux lettres du SAGE et un document de communication présentant les conclusions de l'étude « tendances, scénarios et stratégie ». Le montant de ces actions auxquelles s'ajoute celui de l'hébergement du site Internet est de 6 400 €.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.**

## **SAGE Cher aval**

Le programme d'actions 2010 pour ce SAGE est le suivant :

### **Animation**

Les dépenses d'animation, d'un montant de 68 600 €, intègrent les dépenses de personnel, une prestation externe de secrétariat et les frais de fonctionnement liés à cette mission.

### **Etudes**

L'arrêté relatif à la composition de la CLE du SAGE Cher aval a été signé le 17/07/2009.

Une nouvelle réunion de la CLE permettant l'élection d'un nouveau Président et l'approbation du cahier des charges de l'étude « Etat des lieux – Diagnostic » devrait prochainement être organisée par l'autorité administrative compétente.

La procédure de consultation des entreprises concernant l'étude précitée pourra alors être engagée. Pour rappel, le montant prévisionnel de cette prestation de 150 000 € a été budgété en 2009.

### **Communication**

En 2010, le montant des dépenses de communication s'élève à 5 000 €. Sont prévus la mise en ligne d'un site Internet spécifique à cette procédure et la réalisation et diffusion du premier numéro de la lettre d'informations du SAGE.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.**

## **SAGE Allier aval**

Le programme d'actions 2010 pour ce SAGE est le suivant :

### **Animation**

Les dépenses d'animation, d'un montant de 77 500 €, intègrent les dépenses de personnel, les frais de mise à disposition d'un agent administratif pour assurer la mission de secrétariat, les frais de mission d'un stagiaire et les frais de fonctionnement liés à cette mission.

### **Etudes**

En 2009, les travaux du SAGE ont consisté à élaborer le scénario tendanciel d'évolution des usages et de leurs impacts sur la ressource en eau. La suite de ce marché qui devrait se terminer en 2010 va consister à définir les scénarios alternatifs et la stratégie du SAGE.

Fin 2009, l'étude de localisation des zones humides devrait être engagée.

En 2010, les études à engager viseront à apporter un appui technique et rédactionnel à la rédaction des documents composant le projet de SAGE. Le montant total pour les études est estimé à 60 000 €.

### **Communication**

Les actions de communication prévues en 2010 concernent d'une part l'hébergement et l'actualisation du site internet et d'autre part, la réalisation de plaquettes et lettres d'information du SAGE. Le montant total de ces dépenses est de 2 600 €.

Notons que d'autres actions telles des journées d'information dans des établissements de l'enseignement supérieur seront organisées mais celles-ci n'ont aucun impact financier.

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.**

## **SAGE Loir**

Le programme d'actions 2010 pour ce SAGE est le suivant :

### **Animation**

Les dépenses d'animation, d'un montant de 76 400 €, intègrent les dépenses de personnel, les frais de mise à disposition d'un agent administratif pour assurer la mission de secrétariat et les frais de fonctionnement liés à cette mission.

### **Etudes**

Suite à la validation du diagnostic du SAGE par la Commission Locale de l'Eau, lors de sa séance du 19 juin 2009, une étude visant à réaliser le scénario tendanciel, les scénarios contrastés et la stratégie du SAGE a été engagée en octobre 2009 pour un montant global de 177 000 € TTC. Les résultats de la première phase d'étude sont attendus pour mai 2010.

En parallèle de cette étude, il est prévu en 2010, d'engager d'une part une prestation visant à localiser les zones humides présentes sur le territoire du SAGE (100 000 €) et d'autre part, d'engager, en application de la directive européenne n°2001/42/CE du 21/06/2001, l'évaluation des incidences environnementales du SAGE (30 000 €).

### **Communication**

Les dépenses de communication 2010 sont liées au site Internet du SAGE (action de refonte : 4 000 € + hébergement : 100 €) et à la création et publication de supports d'informations comme par exemple la lettre du SAGE (3 000 €).

**Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le projet de délibération correspondant.**

## Gestion des marchés publics

Ce point est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la commission des finances et de la planification du 26 novembre 2009.

### I Modification des seuils applicables aux marchés passés en application du Code des marchés publics

Tous les deux ans, les seuils des directives européennes sur les marchés publics sont révisés par la Commission européenne.

Un règlement de la Commission européenne sera prochainement publié et fixera les nouveaux seuils pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2011.

Sous réserve de l'adoption définitive du règlement de la Commission, les nouveaux seuils applicables aux collectivités territoriales seront les suivants :

- marchés de fournitures et services : 193 000 € HT (au lieu des 206 000 € HT actuels),
- marchés de travaux : 4 845 000 € HT (au lieu des 5 150 000 € HT actuels).

La direction des affaires juridiques de Bercy a souligné l'importance pour les acheteurs publics, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, de respecter ces seuils et de choisir la procédure de passation et les mesures de publicité adaptées.

Il est donc proposé de modifier la procédure d'achat public de l'Etablissement, adoptée par le Comité Syndical (délibération n°09-16 du 2 avril 2009).

Le seuil déterminant la mise en concurrence selon une procédure formalisée sera par conséquent le suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

- marchés de fournitures et services : 193 000 € HT,
- marchés de travaux : 4 845 000 € HT.

**- Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la modification de la délibération n°09-16 du Comité Syndical en ce sens.**

### II Modification de la délégation permanente consentie par l'assemblée délibérante pour la passation et la conclusion des marchés

La loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés a modifié certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales. Désormais les exécutifs locaux peuvent recevoir une délégation permanente pour conclure tout type de marchés, quel que soit leur montant, ainsi que pour signer tous les avenants, quelle que soit l'augmentation qu'ils induisent.

L'article 14-1 des statuts de l'Etablissement permet au Président de recevoir délégation en matière de marchés publics sur délibération du Comité Syndical.

La délibération du Comité Syndical n°09-16 du 2 avril 2009 (article 2) a donné délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, y compris la signature d'avenants et le règlement des marchés passés en suivant la procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé d'adapter cette délégation et de définir de la façon suivante l'étendue de la délégation qu'elle consent au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant des travaux jusqu'à un montant de 1 000 000 € HT,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres concernant des fournitures et services jusqu'à un montant de 300 000 € HT,
- ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du contrat supérieure à 10%.

Ceci en vue de faciliter la gestion de ces procédures.

Il sera rendu compte régulièrement au Comité Syndical des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

**- Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la proposition de modification de la délibération n°09-16 du Comité Syndical en ce sens.**